

Décision

Générale

colonial

Décision n° 273 le 2 septembre 1906.

n° 273 le 2

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

2 septembre 1906

Numéro JO

n° 119 du 01/10/1906

Date du numéro

1 octobre 1906

TEXTE INTÉGRAL

une Commission composée de MM. le Secrétaire Général, Président : le Chef du Service des Travaux Publics p. i. ; Monavon, Agent de la Cie de l'Afrique Orientale ; Kévorkolt, Négociant, est chargée d'examiner Si l'emplacement choisi par M. Stéphanidès pour servir d'entrepôt de pétrole offre toutes les conditions voulues au point de vue de la sécurité publique.